



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

25 années de vision européenne des cadres

14 décembre 2018

A l'heure où la campagne des élections européennes approche, la CFDT Cadres tient à souligner le 25ème anniversaire de la reconnaissance d'Eurocadres comme « partenaire social européen » le 14 décembre 1993. La Commission européenne est depuis lors obligée de consulter Eurocadres avant toute initiative dans le domaine social. Celui-ci a par ailleurs la possibilité d'interrompre un processus législatif pour entrer en négociation entre organisations syndicales et patronales.

Pour Ute Meyenberg, vice-présidente, « la fonction d'Eurocadres est d'impulser auprès des instances européennes des démarches revendicatives liées aux spécificités des cadres en Europe, et également auprès de la Confédération européenne des syndicats, avec laquelle elle travaille en étroite collaboration, est importante. Au fil des 25 années ses domaines d'actions ont été nombreux : mobilité européenne, temps de travail, qualité des formations d'ingénieur, espace européen de l'enseignement supérieur, travailleurs indépendants ... Eurocadres a joué un rôle majeur dans la récente proposition d'une législation européenne sur les lanceurs d'alerte ».

La CFDT Cadres, initiatrice d'Eurocadres, se félicite de l'intervention de représentants des cadres dans le dialogue social européen interprofessionnel, tant leurs réalités professionnelles sans frontières appellent à une reconnaissance partagée. À l'instar de ses partenaires européens regroupés au sein d'Eurocadres, c'est bien la fonction en termes d'expertise, de responsabilité, d'autonomie qui permet de définir un cadre. En France, l'absence de volonté patronale d'aboutir sur la négociation « encadrement » rappelle que la singularité française du « statut cadre » n'est pas la garantie d'une juste reconnaissance des responsabilités et de l'engagement professionnels des salariés cadres.

Contact

Tél : 06 71 12 86 10
presse@cadres.cfdt.fr
Laurent Tertrais

Eurocadres est né début 1993, peu après la signature du traité de Maastricht, sous l'impulsion de la CFDT Cadres et rassemble aujourd'hui près de 6 millions de cadres et managers à travers une quarantaine d'organisations syndicales. Les trois axes actuels de revendications se déclinent en actions concrètes : éducation supérieure et formation permanente, mobilité (reconnaissance des qualifications et transférabilité des pensions), risques psychosociaux.

CADRESCFDT.FR

